

N° 10/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy PERRIERE, Maire,

OBJET :

Médiathèque : Convention
d'adhésion au réseau partenaire
Biblio-Gironde.

ETAIENT PRESENTS : M. PERRIERE – Mme PALLET – MM. MORVAN – MARTINEZ – Mme BOUYGUE – MM. SOURNET – **CORBIERE*** – ESPLANDIU – Mmes SENESCAL – LASNE – MEUNIER-LALANNE – MM. LANDREAU – MATHONNEAU – Mme LE BIHAN – M. RATEL – Mmes DESTOUESSE – LABANSAT – MM. BOUNY – LACOUCHIE – Mmes LAMBERT – BALDES-FORTIER –

(* M. CORBIERE est arrivé au moment où la question n° 2 portant sur l'approbation du Compte Administratif 2019 de l'eau potable a été débattue).

ETAIENT ABSENTS : M. DEBELLEIX – Mme MOUTHON – M. MOIREAU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme JIMENEZ à M. SOURNET – M. LACOSTE à Mme MEUNIER - LALANNE – Mme JOLY à M. PERRIERE – Mme VIGNERTE à Mme LAMBERT –

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme LE BIHAN et pour secrétaire suppléant M. ESPLANDIU.

Rapporteur : Madame PALLET

La médiathèque va prochainement ouvrir ses portes au public. Afin d'élargir l'offre proposée aux adhérents, la commune d'ARES a la possibilité d'intégrer le « réseau partenaire Biblio-Gironde » en signant une convention avec le Département de la Gironde.

Dans le cadre de cette convention (dont le projet est annexé) le Département de la Gironde s'engage notamment à garantir à titre gracieux les services de conseil et d'accompagnement de Biblio-Gironde, de proposer un programme annuel de formation aux élus, aux personnels salariés et bénévoles, d'assurer le prêt de documents et de matériel technique...

De son côté la commune s'engage notamment sur un libre accès de sa population à l'ensemble des services de la médiathèque, sur un nombre d'heure d'ouverture, sur une composition d'équipe (professionnels, bénévoles), comme détaillé dans la convention ci-annexée.

En signant cette convention, la médiathèque pourra ainsi mettre à la disposition de ses adhérents une offre de services numériques accessibles depuis leur domicile 24h/24. Ce service permettra de bénéficier d'une offre enrichie de milliers de titres sous la forme de livres numériques (plus de 3000 eBooks à télécharger sur liseuse, tablette ou ipad), de presse en ligne dès leur sortie en kiosque, de films (possibilité de visionner 3 films, documentaires ou spectacles par mois parmi un choix de 4000 titres), de musique (ressources de la Philharmonie de Paris) et d'auto-formations (informatique, langues, soutien scolaire, musique, code de la route... grâce à un catalogue de plus de 600 formations).

Il est proposé au conseil municipal :

☛ d'émettre un avis favorable sur l'adhésion au réseau biblio-gironde

☛ d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur l'adhésion au réseau biblio-gironde et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Gironde.

ARES, le 19 Février 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton d'Anternos-les-Bains
J.G. PERRIERE

